

L'emploi agricole en chiffres

Les salariés

en Meurthe et Moselle

7 556 emplois salariés totalisant 4 107 ETP auprès de 1 131 employeurs

La Mutualité Sociale Agricole est en charge de la protection sociale de 7 556 emplois salariés en Meurthe et Moselle. Ces emplois représentent 4 107 ETP.

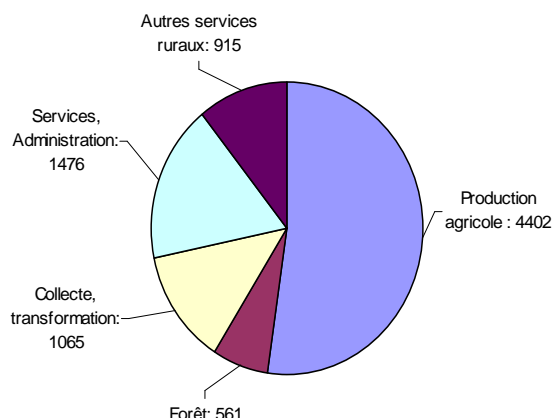
La production agricole qui correspond à l'emploi sur les exploitations agricoles représente 58 % des emplois salariés, 28 % des ETP et 73 % des employeurs.

Les productions en lien avec l'exploitation de la forêt représentent 7% des emplois salariés, 10 % des ETP et 9 % des employeurs.

Les activités de collecte et de transformation représentent 14 % des emplois salariés, 17 % des ETP et 2,6 % des employeurs.

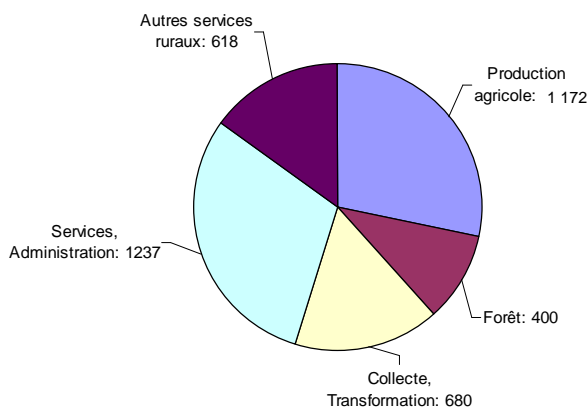
Les activités de service et d'administration (hors fonction publique) représentent 20 % des emplois salariés, 30 % des ETP et 4,4 % des employeurs.

Les Emplois en 2007

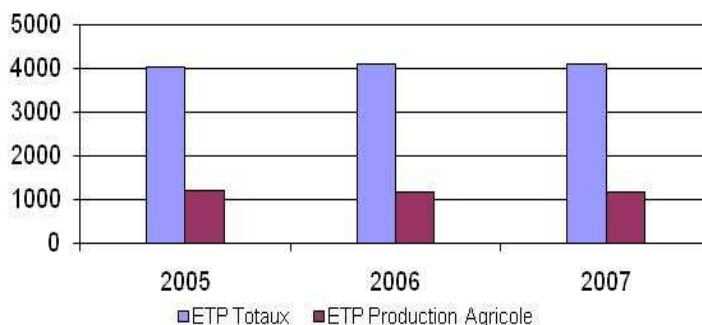


De 2005 à 2007 : Stabilité des effectifs des salariés de l'agriculture

Les E.T.P en 2007



Evolution des ETP salariés de 2005 à 2007 en Meurthe et Moselle



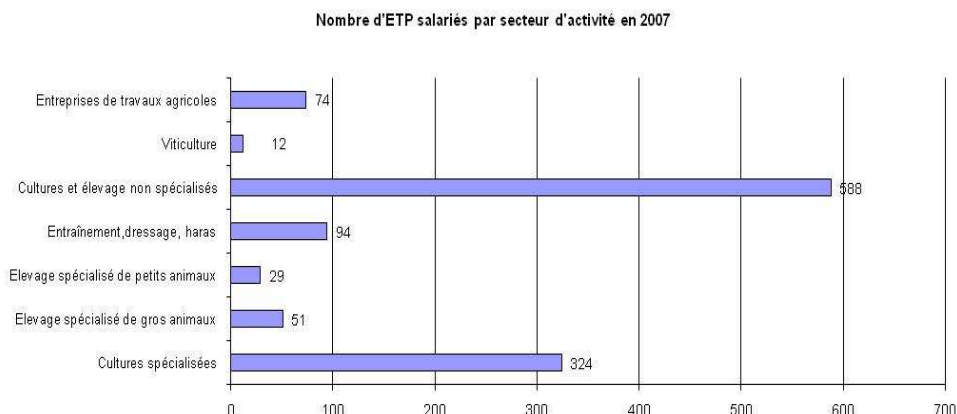
Exploitations agricoles de Meurthe & Moselle : 1 172 ETP, dont 50 % en polyculture

Les exploitations de polyculture (culture et élevages non spécialisés) représentent 48 % des emplois, 50 % des ETP et 65 % des employeurs.

Les exploitations de cultures spécialisées représentent 33 % des emplois, 28 % des ETP et 11 % des employeurs.

Cette dernière catégorie recouvre en particulier les systèmes spécialisés en grandes cultures et les exploitations d'arboriculture fruitière.

Les entreprises de travaux agricoles représentent 4% des emplois, 6 % des ETP, et 3 % des employeurs.



Exploitation et gestion de la forêt : 400 ETP, 561 emplois, 98 employeurs

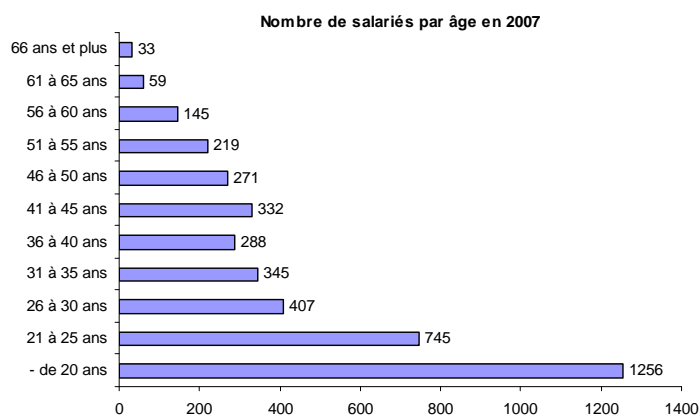
L'emploi en lien avec l'exploitation et la gestion de la forêt se répartit entre la sylviculture, l'exploitation du bois et les scieries fixes. En Meurthe et Moselle, ce sont les scieries fixes qui détiennent le plus grand nombre d'emploi salariés, avec 234 emplois, 184 ETP, et 14 employeurs. Les exploitations de bois, quant à elles, détiennent le plus grand nombre d'employeurs (54).

Les salariés de la production forment une population jeune

67 % des salariés ont moins de 35 ans et 11 % ont plus de 50 ans.

Les salariés de la production forment une population nettement plus jeune que celle des non-salariés.

Pour les salariés, les classes d'âge les plus nombreuses s'observent avant 35 ans alors que la situation est inversée pour les non-salariés.



3,6 salariés sur 10 sont des femmes

Les femmes représentent 36 % du nombre total des salariés et 38 % des ETP.

Les femmes sont majoritaires dans les entreprises de services et dans les organisations professionnelles, où elles occupent 59% des emplois.

Elles représentent 34% des emplois dans les entreprises agricoles, et sont majoritairement présentes dans les exploitations de culture spécialisées (56 % des ETP occupés par des femmes), et les activités liées au cheval (52% des ETP). 25% des ETP travaillant dans les exploitations de polyculture élevage sont féminines.

Proportion hommes femmes dans les différents secteurs en 2007

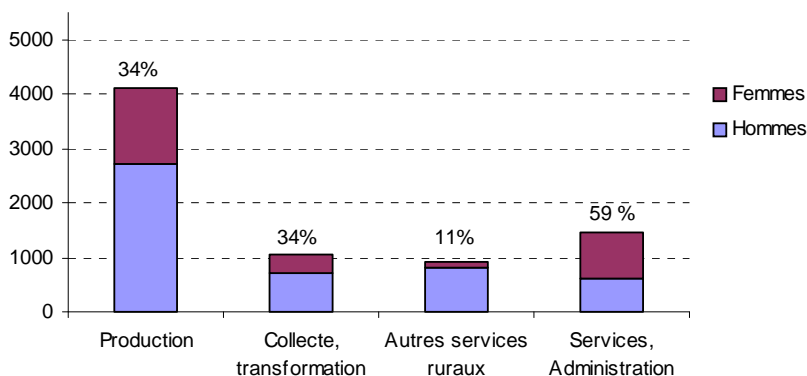


Tableau des emplois, des employeurs et des ETP par activité

Type d'activité	Employeurs	Emplois	ETP	ETP/Emploi
Production agricole	829	3536	1172	0,33
Cultures spécialisées	99	1165	324	0,3
Champignonnières	0	0	0	-
Elevage spécialisé de gros animaux	20	74	51	0,7
Elevage spécialisé de petits animaux	15	63	29	0,5
Entraînement, dressage, haras	47	157	94	0,6
Cultures et élevage non spécialisés	603	1684	588	0,3
Viticulture	14	252	12	0,0
Entreprises de travaux agricoles	31	141	74	0,5
Forêt	98	561	400	0,7
Sylviculture	30	146	113	0,8
Gemmage	0	0	0	-
Exploitations de bois	54	181	103	0,6
Scieries fixes	14	234	184	0,8
Collecte, transformation	29	1065	680	0,6
Stockage et conditionnement de produits agricoles sauf fleurs, fruits, légumes	3	44	29	0,7
Approvisionnement	13	541	426	0,8
Collecte, traitement, distribution de produits laitiers	3	141	120	0,9
Traitement de la viande sauf volaille	0	0	0	-
Conserverie de produits autres que la viande	0	0	0	-
Vinification	1	9	1	0,1
Insémination artificielle	1	23	21	0,9
Sucrerie, distillation	0	0	0	-
Meunerie, panification	0	0	0	-
Stockage, conditionnement de fleurs, fruits, légumes	2	231	31	0,1
Traitement des viandes de volaille	0	0	0	-
Coopératives diverses	6	76	52	0,7
Services et Administrations	50	1476	1237	0,8
Unions et fédérations	0	0	0	-
Mutualité agricole	2	203	169	0,8
Crédit agricole	2	726	609	0,8
Autres organismes professionnels	46	547	459	0,8
Autres services ruraux	124	915	618	0,7
Artisans ruraux du bâtiment	0	0	0	-
Artisans ruraux autres	10	30	21	0,7
Gardes-chasse, gardes-pêche	3	2	1	0,5
Jardiniers, gardes forestiers	16	20	4	0,2
Entreprises de jardins, paysagistes	95	863	592	0,7

Des emplois à temps partiel sur les exploitations agricoles

Chaque emploi sur les exploitations agricoles correspond en moyenne à 0,33 ETP.

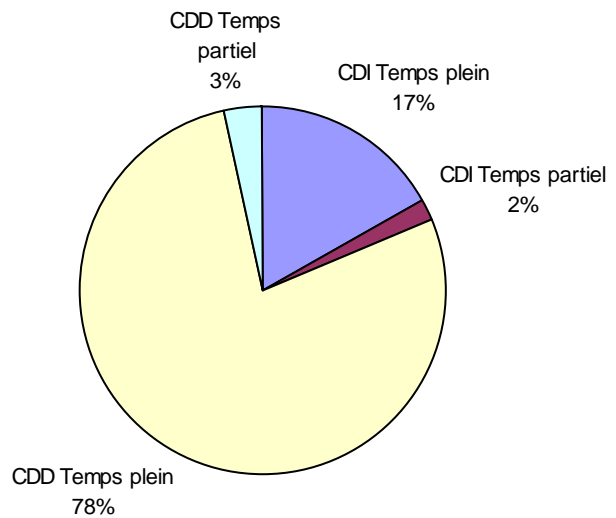
46 % de CDI en agriculture et 81 % de CDD sur les exploitations agricoles

Au total pour l'ensemble des emplois salariés les CDI représentent 46 % des contrats en Meurthe et Moselle.

Sur les exploitations agricoles, c'est le CDD qui est majoritaire (81 % des contrats) pour les types d'activité strictement agricoles que nous avons retenus, et le CDI ne représente que 19 % des contrats.

Les contrats à temps plein sont majoritaires, que ce soit pour les contrats CDD ou CDI.

Les exploitations viticoles sont celles qui contractualisent le plus grand nombre de CDD (99%), suivies par les exploitations de cultures spécialisées (86%) et les EA de polyculture élevage (81%).

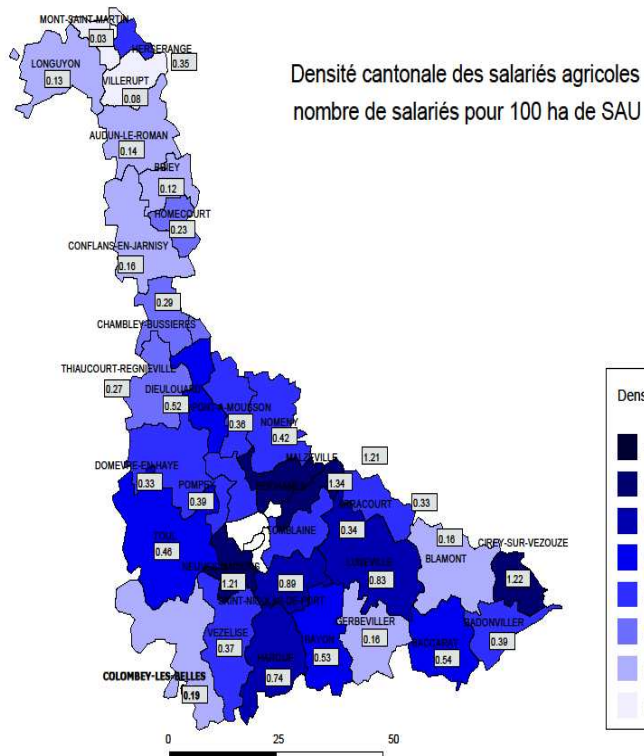


Les emplois de la production agricole localisés dans le Sud du département

La densité de salariés est plus importante dans le Sud du département que dans le Nord.

En général, la main d'œuvre est importante sur les exploitations de productions végétales spécialisées: arboriculture, pépinière, ...

La densité des salariés ne se superpose pas forcément avec la carte de densité des exploitants agricoles.



Méthodologie

Ce document a été réalisé à partir de données fournies et validées par la MSA Lorraine dans le cadre du partenariat national entre l'APCA et la CCMSA.

La Chambre d'Agriculture de Meurthe et Moselle a réalisé ce 4 pages à partir de la maquette proposée par l'APCA. Ce document a été harmonisé au niveau régional.

La MSA prend en charge la protection sociale d'un grand nombre d'actifs non salariés comprenant l'agriculture mais aussi les chefs d'entreprise des activités forestières comme le bucheronnage, le débardage, la sylviculture, et également les artisans ruraux, etc.....

Les salariés de la production agricole recouvre les activités : cultures spécialisées, champignonnières, élevages spécialisés, entraînement dressage haras, polyculture élevage, Entreprises de Travaux Agricoles.

La catégorie « Autres services ruraux » regroupe les Services Jardin, Pêche, Chasse, et artisans ruraux.

Un Équivalent Temps Plein (ETP) correspond à 1820 h de travail.

CDI : Contrat à Durée Indéterminée, CDD : Contrat à Durée Déterminée.

à l'exclusion des cantons de Nancy Vandœuvre, Jarville Saint-Max et Longwy



Rédaction : **LUCAS Catherine** - tél : 03.83.93.34.10 - e.mail : catherine.lucas@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

Chambre d'Agriculture de Meurthe et Moselle ♦ Etudes économiques et prospective ♦ MSA Lorraine — 4



Cette étude bénéficie du soutien financier du Conseil Général de Meurthe et Moselle